

Motion 1816

demandant la diminution des vols privés d'hélicoptère

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les réponses aux IUE 419 et 509 ;
- la position du Conseil d'Etat dans le RD 710-A ;
- l'augmentation des vols de plaisance au-dessus de la région très urbanisée de Genève et les nombreuses réclamations quant aux désagréments sonores de ces vols ;

invite le Conseil d'Etat

à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter le dispositif mis en place par les autorités aéroportuaires et pour faire diminuer la fréquence des vols de plaisance des hélicoptères en provenance ou à destination de l'aéroport international de Genève.